

LOUIS-GILLES FRANCOEUR (PRÉFACE DE ROBERT LAPLANTE), *La caution verte. Le désengagement de l'État québécois en environnement*, Montréal, Écosociété, 2022, 222 pages

Volume 16, numéro 2, printemps 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/98277ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2022). LOUIS-GILLES FRANCOEUR (PRÉFACE DE ROBERT LAPLANTE), *La caution verte. Le désengagement de l'État québécois en environnement*, Montréal, Écosociété, 2022, 222 pages. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 16(2), 23–23.

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

Avec la collaboration de Jonathan Ramacieri

LA CAUTION VERTE

Le désengagement de l'État québécois
en environnement



LOUIS-GILLES FRANCOEUR
(PRÉFACE DE ROBERT LAPLANTE)
**LA CAUTION VERTE. LE
DÉSENGAGEMENT DE
L'ÉTAT QUÉBÉCOIS EN
ENVIRONNEMENT**
Montréal, Écosociété, 2022,
222 pages

EXTRAIT EN
PRIMEUR

Dans le présent livre, nous posons donc comme hypothèse de recherche que plus les forces économiques, ainsi que les institutions gouvernementales qui entendent assurer leur développement, ont pris la mesure des conséquences d'une gestion rigoureuse de l'environnement sur leurs activités, plus elles vont tenter d'empêcher le ministère de l'Environnement de réaliser pleinement ses missions. Elles l'auront fait de diverses façons que nous allons décrire et analyser: redécoupage de ses missions, recherche de moyens pour alourdir ses procédures, soit en récupérant ou en réduisant ses moyens d'action, notamment ses budgets, avec l'appui du gouvernement, notamment du Conseil exécutif, le ministère du Premier ministre. À la limite de cette tendance, la machine étatique peut aller jusqu'à réduire législativement la portée de certaines missions de protection de l'environnement, des écosystèmes et des espèces qui en dépendent, ou à réduire la capacité d'encadrement qui en découle.

Nous montrerons, en analysant l'évolution de certains programmes et politiques environnementales, comment les ministères sectoriels, principalement à vocation économique, vont tenter, et parfois réussir, à neutraliser les contrôles environnementaux visant les activités de leurs clientèles en récupérant en tout ou en partie la gestion environnementale des activités de leur secteur dans un retour à l'approche sectorielle traditionnelle, souvent qualifiée de gestion «en silo», sous prétexte qu'ils sont plus aptes à «responsabiliser» leur clientèle que le ministère de l'Environnement. Nous tenterons de saisir comment les affrontements sur les modalités d'application des politiques vont finir par détourner certaines des finalités pourtant consacrées dans les textes de loi.

L'identification des rapports de force au sein de l'appareil d'État et des replis dans les approches sectorielles est d'autant plus importante que la gestion environnementale contemporaine va plutôt en sens inverse, privilégiant diverses approches globales, comme la gestion intégrée ou écosystémique de différents problèmes environnementaux. En outre, il ne faut pas perdre de vue que la mission première d'un ministère de l'Environnement consiste à neutraliser les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la qualité de vie des espèces vivantes, humains compris, ce qui implique d'identifier les causes des problèmes environnementaux et de contrôler le comportement et les activités des acteurs sociaux qui les engendrent. C'est à la lumière de cette vision de la gestion environnementale que nous évaluerons l'agir des acteurs privés et institutionnels en présence.

Méthodologie

Dans un premier temps, notre étude scrutera l'évolution des budgets du ministère de l'Environnement. Afin de déterminer l'importance réelle de ce ministère dans l'appareil d'État québécois, au-delà des discours politiques dont la rhétorique place invariablement l'environnement en tête des priorités gouvernementales, nous analyserons l'importance et le poids relatif de ses budgets par rapport à ceux d'autres ministères et de l'État lui-même, parce que ces données fournissent un portrait plus objectif des priorités réelles des gouvernements et des élus.

[...]

Cela fait, nous analyserons les effets de la situation budgétaire du ministère de l'Environnement et du poids politique qu'elle reflète au sein de l'État québécois en nous penchant sur trois cas d'espèce. Nous considérerons ainsi d'abord l'évolution du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), qui a été doté au cours des années 1980 d'un budget global de plus de 7 milliards \$ afin d'épurer les eaux usées des municipalités du Québec, du secteur agricole et des industries québécoises. Nous analyserons ensuite un deuxième cas d'espèce, soit l'évolution des mesures budgétaires et des crédits consacrés à la restauration des sites miniers au Québec, de la création du ministère de l'Environnement jusqu'à nos jours. Notre analyse portera en troisième lieu sur l'évolution du deuxième programme financier en importance confié à l'Environnement depuis sa création, soit la lutte contre les changements climatiques via le Fonds vert, qui devait permettre à ce ministère de financer diverses initiatives dans le cadre de la lutte gouvernementale contre les changements climatiques.

Les liens que nous établirons entre les objectifs et les moyens budgétaires devraient permettre d'illustrer les conséquences des choix gouvernementaux sur l'évolution des programmes de nature environnementale. Les dérives observées, les faiblesses des approches et l'absence ou les lacunes dans l'évaluation continue des résultats permettront de comprendre comment les logiques bureaucratiques ont finalement internalisé les choix politiques, faisant en sorte que le ministère aura servi d'initiateur officiel des politiques environnementales de l'État, tout en masquant les véritables critères ou les véritables priorités des gouvernements successifs. Et cette situation n'est probablement pas une caractéristique exclusive de la gestion environnementale québécoise.

L'examen que nous proposons ici vise à contribuer au débat public sur ces enjeux en montrant qu'il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre. Les faiblesses et lacunes du ministère québécois de l'Environnement ne sont pas présentées ici pour servir de prétexte à le dissoudre ou l'affaiblir davantage. Dans notre esprit, c'est plutôt le contraire, puisque son évolution nous apparaît comme le résultat d'une volonté plus ou moins affirmée d'utiliser sa mission comme un paravent pour masquer des priorités gouvernementales qui ont pour effet de neutraliser le plus possible cette même mission. Quel que soit l'angle sous lequel on peut aborder cette question, un ministère n'est jamais plus fort que les moyens dont on le dote.